

Non classifié

GOV/PGC/ETH/A(2007)1



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

15-Jun-2007

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
COMITE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

GOV/PGC/ETH/A(2007)1
Non classifié

**Réunion du Groupe d'experts sur les conflits d'intérêts
avec une séance spéciale sur le lobbying :
renforcer la transparence et la responsabilité**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

**6-8 juin 2007
Château de la Muette, Paris**

La réunion du Groupe d'experts comprendra une séance spéciale sur le lobbying : renforcer la transparence et la responsabilité qui commencera le 7 juin après-midi.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec :
János Bertók, courriel : janos.bertok@oecd.org, tél.: +33 (0) 1 45 24 93 57, ou
Elodie Beth, courriel : elodie.beth@oecd.org, tél.: +33 (0) 1 45 24 96 29.

JT03229225

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

6, 7 et 8 juin 2007

Mercredi 6 juin

- 9:00 - 9:30 *Le café sera offert en face de la salle de réunion*
- 9:30 - 9:45 1 **Allocution de bienvenue et observations liminaires****
- 9:45 - 10:45 2 **Tour de table sur les principales initiatives récemment prises en faveur de l'intégrité dans les pays de l'OCDE****
- 10:45 - 11:15 *Pause*
- 11:15 - 12:45 3 **Vers un cadre pour l'intégrité : éléments et références****
- 12:45 - 14:30 *Déjeuner (libre)*
- 14:30 - 15:45 3 **Vers un cadre pour l'intégrité : éléments et références (suite)****
- 15:45 - 16:15 *Pause*
- 16:15 - 17:30 4 **L'intégrité dans les marchés publics : des bonnes pratiques à l'élaboration d'une Liste de contrôle****
- 17:30 - 18:00 5 **Relations mondiales****

Jeudi 7 juin (matin)

- 9:15 - 10:45 6 **Prévenir les risques de conflit d'intérêts dans l'après-mandat public : cadre de la collecte de bonnes pratiques pour le manuel****
- 10:45 - 11:15 *Pause*
- 11:15 -12:15 7 **Gérer l'interface politico-administrative****
- 12.15 – 12.45 8 **Suite des travaux et conclusions****
- 12:45 - 14:30 *Déjeuner (libre)*

Séance spéciale sur le lobbying : renforcer la transparence et la responsabilité

Jeudi 7 juin (après-midi)

- 14.30 – 14.45** **Ouverture de la séance spéciale**
- 14.45 – 16.00** **Première partie. Le lobbying : problème mondial, réponses des autorités**
- 16.00 - 16.30* *Pause*
- 16.30 – 18.00** **Deuxième partie. Fixer un cadre réglementaire: la difficulté de définir lobbyist et lobbying**

Vendredi 8 juin

- 9.15 – 10.45** **Troisième partie. Jusqu' où la transparence doit-elle aller ?**
- 10.45 – 11.15* *Pause*
- 11.15 – 12.45** **Quatrième partie. Fixer des normes de conduite : autodiscipline ou réglementation ?**
- 12.45 - 14:15* *Déjeuner (libre)*
- 14.15 – 15.45** **Cinquième partie. Mise en œuvre et discipline : comment donner effet aux règles ?**
- 15.45 – 16.15* *Pause*
- 16.15 – 17.15** **Sixième partie. Vers des principes pour renforcer la transparence dans les activités de lobbying**
- 17.15 – 17.45** **Conclusions de la séance spéciale**

NOTES

Point 1. Allocution de bienvenue et observations liminaires

La Présidence souhaitera la bienvenue aux participants et énoncera les objectifs de la réunion. Le Secrétariat informera les participants des travaux récents de la situation et du Programme de travail pour 2007-08.

Point 2. Tour de table sur les principales initiatives récemment prises en faveur de l'intégrité dans les pays de l'OCDE

Les participants seront invités à mettre en relief les principaux événements intervenus l'an passé, ainsi qu'à signaler les problèmes qui se dessinent dans leur pays.

Objectif : échanger des informations sur l'évolution récente, les problèmes naissants et les sujets de préoccupation relatifs à l'action en faveur de l'intégrité et à la prévention de la corruption dans le service public.

Point 3. Vers un cadre pour l'intégrité : éléments et références

À partir de l'examen critique des expériences menées ces dix dernières années, la première partie de cette session permettra de faire le point des enseignements tirés de l'adaptation des politiques et des mesures pour favoriser l'intégrité et prévenir la corruption dans le service public. Le Secrétariat présentera les éléments qui pourraient former un cadre d'intégrité mis à jour, puis les participants seront invités à examiner, en particulier:

- Quels éléments se sont avérés essentiels pour la solidité d'un cadre d'intégrité (par ex. les valeurs, les normes, les mécanismes de discipline)?
- Comment assurer la cohérence de ces éléments (par ex. stratégie, organisation, coordination)?
- Quelles sortes d'ajustements sont nécessaires pour faire face efficacement aux risques et défis nouveaux (par ex. le partenariat public - privé) ?

Les participants réfléchiront aussi sur les mesures de gestion et de gouvernance publiques qui doivent venir à l'appui d'une culture de l'intégrité dans les organisations publiques (par ex. la vigilance des citoyens, la simplification administrative, la transparence des finances publiques, l'administration électronique).

Objectif : confirmer les composants essentiels et la structure d'un cadre d'intégrité moderne.

Donner des conseils sur comment associer des mesures visant expressément la résistance à la corruption et l'intégrité avec la gestion publique en général et les dispositions de bonne gouvernance.

Documentation de référence : Éléments d'un cadre actualisé pour l'intégrité et la prévention de la corruption dans le service public (Elements for an Updated Framework for Integrity and Corruption Prevention in the Public Service) GOV/PGC/ETH(2007)1.

Point 3. Vers un cadre pour l'intégrité : éléments et références (suite)

La deuxième partie de la session sera l'occasion de réfléchir aux informations que les décideurs trouvent utiles pour vérifier la mise en œuvre et les effets des politiques et des mesures visant à renforcer l'intégrité et la résistance à la corruption. Le Professeur Michael Johnston, Colgate University, Hamilton, États-Unis, mettra en lumière les points forts et les points faibles des méthodes existantes, puis les participants seront invités à :

- passer en revue les méthodes envisageables pour élaborer des données utiles et fiables pour l'analyse comparative (par ex. examiner les avantages et les inconvénients qu'elles peuvent présenter, les risques et compromis qu'elles comportent).
- indiquer les domaines où la collecte de données est prioritaire pour l'analyse comparative (par ex. à partir des enseignements tirés de l'exploitation des données existantes, de la demande de fichiers de données supplémentaires).

Cette activité viendra alimenter le rapport 2008 « Panorama de l'administration » en apportant des informations comparatives fondées sur des faits sur la mise en œuvre et les effets des mesures pour favoriser l'intégrité et prévenir la corruption dans les organisations publiques.

Objectif : faire l'inventaire des données existantes sur le degré d'intégrité et de résistance à la corruption dans les organisations publiques et trouver comment relier les initiatives nationales d'évaluation dans l'ensemble des pays à l'appui de l'apprentissage organisationnel fondé sur des données probantes dans les pays de l'OCDE.

Documentation de référence : Références pour l'intégrité : identifier les tendances en matière de gouvernance (Benchmarks for Integrity: Tracking Trends in Governance) GOV/PGC/ETH(2007)2.

Point 4. *L'intégrité dans les marchés publics : des bonnes pratiques à l'élaboration d'une Liste de contrôle*

À la suite du Colloque sur l'intégrité dans les marchés publics, en novembre 2006, le Secrétariat mettra en relief les principales conclusions du rapport de l'OCDE, *l'intégrité dans les marchés publics : les bonnes pratiques de A à Z*. À partir des bonnes pratiques recensées, une Liste de contrôle sera élaborée pour guider les responsables de l'action publique dans la réforme de l'organisation des marchés publics afin de prévenir la corruption et de renforcer la confiance du public dans la gestion des deniers publics. Cette Liste de contrôle apportera des recommandations pratiques et des instruments pour favoriser l'intégrité de bout en bout de la passation des marchés publics, au moyen d'un effort de transparence, de responsabilité et de professionnalisme.

Les participants seront invités à indiquer les instruments pratiques qui faciliteraient leur coopération avec les professionnels des marchés publics pour prévenir la corruption et faire bon usage de l'argent des contribuables.

Objectif : recueillir l'avis des experts en déontologie pour élaborer une Liste de contrôle visant l'intégrité dans les marchés publics.

Documentation de référence : *L'intégrité dans les marchés publics : les bonnes pratiques de A à Z*, OCDE, 2007.

Point 5. *Relations mondiales*

Le Secrétariat informera les participants des activités récentes et des projets avec les pays non membres, notamment l'élaboration de lignes directrices et d'éléments constitutifs intégrés de la gouvernance et de la gestion publiques dans le nouveau cadre de l'OCDE pour l'engagement renforcé.

Objectif : donner des orientations pour la coopération avec les pays non membres.

Point 6. Prévenir les risques de conflit d'intérêts dans l'après-mandat public : cadre de la collecte de bonnes pratiques pour le manuel

Pour donner suite au rapport comparatif de 2006 sur l'emploi des anciens fonctionnaires, le Secrétariat expose les grandes lignes du cadre proposé pour recueillir les pratiques exemplaires. Les participants seront invités à examiner, en particulier :

- les principaux domaines à risque dans l'emploi des anciens fonctionnaires ;
- les principes de gestion des risques de conflit d'intérêts auxquels sont exposés les anciens fonctionnaires dans leur nouvel emploi ; et
- le cadre pour les pratiques exemplaires dans l'emploi des anciens fonctionnaires.

L'examen sera aussi centré sur les méthodes de collecte des politiques et des pratiques qui se sont avérées efficaces pour prévenir et maîtriser les situations de conflit d'intérêts auxquelles peuvent se trouver confrontés d'anciens fonctionnaires dans leur nouvel emploi. Les bonnes pratiques retenues seront reprises dans un projet de manuel pour donner des orientations pratiques aux autorités et aux gestionnaires.

Objectif : procéder à l'examen des principes et des critères proposés pour la collecte de pratiques exemplaires et donner des orientations pour élaborer le manuel.

Documentation de référence : L'intégrité dans le secteur public et emploi après mandat. : problèmes, solutions et références, GOV/PGC/ETH(2007)3.

Point 7. L'intégrité à l'interface politico-administrative

Lors de la dernière session, le Comité de la gouvernance publique a examiné des études sur l'interface politico-administrative. Le Comité a décidé de confier ce projet au Groupe d'experts sur les conflits d'intérêts et au Groupe de travail sur l'emploi et la gestion publics pour qu'ils réfléchissent sur les moyens de le faire avancer.

Objectif : connaître l'intérêt des pays pour les questions d'intégrité que soulève la gestion de l'interface politico-administrative et donner des orientations pour la suite des travaux dans ce domaine.

Documentation de référence : Gérer l'interface entre le politique et l'administratif: étude sur la participation politique aux décisions relatives à la nomination des hauts fonctionnaires et sur la délimitation des responsabilités entre ministres et hauts fonctionnaires, GOV/PGC(2007)1, Gérer l'interface politico-administrative: questions soumises au Comité de la gouvernance publique GOV/PGC(2007)2/REV2 ; Conseillers politiques et fonctionnaires dans les pays d'Europe (Political Advisors and Civil Servants in European Countries) GOV/SIGMA(2007)2.

Point 8. Suite des travaux et conclusions

Pour donner suite à la décision du Bureau du Comité de la gouvernance publique, en octobre 2006, d'approuver la création d'un groupe de travail sur l'intégrité dans le service public, les participants seront invités à donner leur avis sur les moyens que ce groupe de travail de l'OCDE pourrait déployer pour aider davantage encore les pays membres à faire face aux problèmes que pose l'intégrité et leur proposer un choix de solutions possibles.

Objectif : connaître les attentes des pays et réfléchir sur le mandat d'un groupe de travail sur l'intégrité dans le service public.

Documentation de référence : Note sur la création d'un groupe de travail sur l'intégrité dans le service public.

Séance spéciale sur le lobbying : renforcer la transparence et la responsabilité

Cette Séance spéciale offre une occasion exceptionnelle de confronter des expériences de première main sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'autodiscipline ou d'une réglementation du lobbying dans l'ensemble des démocraties avancées. La Séance spéciale vise notamment à :

- Mieux comprendre les différentes stratégies possibles (leurs promesses et leurs limites) qui permettent de faire face aux préoccupations que suscite le lobbying ;
- Tirer des enseignements sur la conception et la mise en pratique de la réglementation au moyen d'un recensement des bonnes pratiques et de la définition des conditions de leur réussite ;
- Établir une référence qui puisse venir à l'appui du débat sur l'action à mener lorsque le lobbying s'inscrit dans les programmes politiques. Cette référence pourrait aussi proposer différentes solutions possibles aux autorités qui conçoivent et mettent en œuvre une réglementation pour renforcer la transparence du lobbying dans différents contextes sociopolitiques et administratifs.

Ouverture de la séance spéciale

Observations liminaires du Secrétariat de l'OCDE et des coprésidents :

Mme Odile Sallard, Directeur, Gouvernance publique et développement territorial, OCDE

Mme Catherine MacQuarrie, Vice-présidente, Bureau des valeurs et d'éthique de la fonction publique, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada

M. Michael Nelson, Directeur des lobbyistes, Canada

Première partie. Le lobbying : problème mondial, réponses des autorités

Objectif : faire le point des principaux problèmes, défis et initiatives récentes qui ont trait au lobbying.

Les attentes du public ont relancé l'intérêt de réexaminer les dispositions de gouvernance qui permettent d'assurer l'impartialité de la prise de décision par un effort de transparence et de responsabilité dans les différents contextes nationaux.

L'exposé thématique du Professeur A. Paul Pross, Professeur émérite, School of Public Administration, Dalhousie University, Halifax, Canada, ouvrira la voie à la séance spéciale en mettant en lumière :

- Les défis et les problèmes auxquels les autorités doivent faire face du fait du lobbying ;
- Les stratégies et les caractéristiques essentielles des modèles réglementaires déjà mis en application pour renforcer la transparence et la responsabilité en matière de lobbying ;
- Les nouveaux principes de réglementation du lobbying.

L'exposé sera suivi d'une série de questions - réponses, puis du débat.

Questions à examiner :

- Quels sont les principaux sujets de préoccupation et les problèmes naissants relatifs au lobbying dans l'ensemble des pays ?
- Quels sont les principaux objectifs et les ressorts essentiels des initiatives récentes en matière de lobbying ?
- Quelles sont les principales difficultés soulevées par le renforcement de la transparence du lobbying ?

Deuxième partie. Fixer un cadre réglementaire: la difficulté à définir lobbyiste et lobbying

Objectif : faire le point des différentes solutions possibles pour définir avec assez de précision les lobbyistes et les activités de lobbying, et réunir ainsi les conditions générales d'une législation viable.

La deuxième partie commencera par faire le point des questions capitales que soulève la réglementation du lobbying, et tout d'abord, par définir le champ d'étude, à savoir :

- Qui doit être visé par la réglementation ; et
- Quelles activités constituent le lobbying.

Cette deuxième partie s'ouvrira par des exposés nationaux qui dégageront les enseignements tirés de la définition du champ de la législation visant le lobbying. Le débat qui suivra sera centré sur l'influence du contexte sociopolitique et administratif sur le champ de cette législation, notamment les catégories de lobbyistes, les activités considérées comme du lobbying et les exceptions.

Exposés de :

- *M. Patrick Beaudouin, Membre de l'Assemblée Nationale, France, et*
- *M. Remigijus Rekerta, Conseiller, Haut responsable, Comité d'éthique, Lituanie*

Questions à examiner :

- Les définitions des lobbyistes et de leurs activités sont-elles suffisamment générales pour que les objectifs des autorités soient atteints ?
- Ces définitions sont-elles suffisamment précises et claires pour servir l'application effective de la législation sur le lobbying ?
- En quoi ces définitions reflètent-elles le contexte sociopolitique et administratif national ?

Troisième partie. Jusqu'où la transparence doit-elle aller ?

Objectif : comprendre quels types d'informations et de procédures permettent d'établir un régime efficace de publicité du lobbying.

Lorsque le public s'inquiète du manque de clarté des décisions, un effort de transparence (par l'enregistrement des lobbyistes) répond directement à cette préoccupation en dissipant tout mystère sur ceux qui essaient d'influencer les décisions. Renforcer la transparence sur l'influence des groupes de pression ou des intérêts en place sur les décisions publiques est capital pour maintenir la confiance dans ces décisions. Pour être utile, la publicité doit au moins permettre de saisir le but des activités des lobbyistes, d'en repérer les bénéficiaires, ainsi que les administrations qu'elles visent. Toutefois, l'évolution des attentes du public exige souvent des informations supplémentaires.

Cette troisième partie fera le point des obligations déclaratives qu'imposent les règles en vigueur et des moyens qui permettraient, par les méthodes existantes, de traiter, d'analyser et de diffuser efficacement les informations publiées sur le lobbying, afin d'entretenir la confiance dans la prise de décision publique. Cette troisième partie commencera par deux exposés nationaux qui mettront l'accent sur le type d'informations requis et les méthodes de production des rapports sur le lobbying. Les participants sont invités à examiner quels seraient les éléments d'un régime efficace de publicité du lobbying qui imposerait l'enregistrement des lobbyistes et des rapports périodiques sur leurs activités.

Exposés de :

- *Mme Pam Gavin, Superintendent, Office of Public Records, Sénat des États-Unis, et*
- *M. Zoltán Lékó, Directeur général, Ministère de la justice et de l'application de la loi, Hongrie*

Questions à examiner :

- Quelles sont les informations essentielles d'un régime efficace de publicité du lobbying ?
- Quels problèmes nouveaux nécessitent davantage de publicité ?
- Quelles méthodes se sont avérées efficaces pour traiter, analyser et diffuser les informations publiées ?
- Comment éviter l'effondrement du régime de publicité sous la pression de la demande accrue?

Quatrième partie. Fixer des normes de conduite : autodiscipline ou réglementation ?

Objectif : procéder à l'examen de la nature, ainsi que des promesses et des limites, de l'autodiscipline et de la réglementation visant au respect des normes.

L'inquiétude du public peut aussi naître de la conduite des fonctionnaires et des lobbyistes. La réglementation pourrait y répondre en fixant des règles de conduite dans certaines situations, pour interdire par exemple l'acceptation de dépenses de représentation et des cadeaux excessifs, éviter les conflits d'intérêts, donner des renseignements précis, etc.

Cette quatrième partie sera l'occasion d'examiner ce que la réglementation pourrait prévoir, puis de faire le point de l'évolution de la forme que prennent les réglementations en vigueur. Cette quatrième partie commencera par deux exposés qui mettront en lumière les principales caractéristiques des méthodes, contraignantes ou non, visant à fixer des normes. Les participants seront invités à confronter les stratégies et les pratiques (notamment les mesures d'incitation et les sanctions) qui, selon leur expérience, ont permis d'assurer la discipline.

Enfin et surtout, l'examen portera sur les moyens d'assurer la cohérence de la réglementation du lobbying (normes de comportement, mais aussi l'enregistrement des lobbyistes et des rapports périodiques sur leurs activités) avec le cadre réglementaire général.

Exposés de :

- *M. Gérard Legris, Chef d'Unité, Transparence, relations avec les groupes d'intérêt et les organisations extérieures, Secrétariat général de la Commission européenne, Bruxelles, et*
- *M. Michael Nelson, Directeur des lobbyistes, Canada.*

Questions à examiner :

- Quelles obligations et normes de comportement permettraient de répondre efficacement aux problèmes que pose le lobbying ?
- Quelles sont les promesses et les limites de l'autodiscipline et de la réglementation ?
- Comment assurer la cohérence de la réglementation du lobbying avec le cadre réglementaire général ?

Cinquième partie. Mise en œuvre et discipline : comment donner effet aux règles ?

Objectif : faire le point des stratégies et des pratiques qui permettraient d'assurer la discipline.

Assurer la discipline est un véritable défi que doit relever toute réglementation du lobbying. La réussite dépend de la précision des dispositions qui imposent l'enregistrement en temps voulu et une déclaration complète, ainsi que des règles définissant le comportement attendu. Toutefois, pour donner effet à la réglementation, il faut mobiliser les protagonistes et appliquer un large éventail de stratégies et pratiques, notamment :

- La communication et la formation pour sensibiliser et faire mieux comprendre ;
- Des procédures et des pouvoirs d'enquête suivie pour déceler les infractions et prendre les mesures à temps.

Les participants seront aussi invités à mettre en commun l'expérience acquise dans l'élaboration des dispositions institutionnelles nécessaires pour une application efficace et effective des règles régissant le lobbying.

Exposés de :

- *M. André C. Côté, Commissaire au lobbying, Québec*
- *M. Juliusz Galkowski, Ministère de l'Intérieur et de l'administration, Pologne*

Questions à examiner :

- Quelles stratégies et pratiques permettraient d'assurer une application effective et la discipline ?
- Quelles méthodes se sont avérées efficaces pour mobiliser les protagonistes ?
- Quelles dispositions institutionnelles (notamment, rang, pouvoirs, moyens) sont nécessaires pour assurer la discipline ?

Sixième partie. Vers des principes pour renforcer la transparence du lobbying

La dernière partie sera centrée sur les moyens de servir le débat sur l'action à mener lorsque le lobbying s'inscrit dans les programmes politiques nationaux. Les participants seront invités à réfléchir sur les instruments qui permettraient aux autorités d'évaluer les différents moyens possibles de renforcer la transparence du lobbying dans différents contextes sociopolitiques et administratifs.

L'exposé du Secrétariat (*M. János Bertók, Administrateur principal, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial*) présentera les principales caractéristiques des nouveaux principes. Les participants seront invités à examiner la validité de ces principes et, en particulier, s'ils :

- correspondent bien aux sujets de préoccupation ;
- apportent des solutions appropriées et répondent aux attentes des autorités ;
- tiennent dûment compte des contextes sociopolitiques et administratifs des différents pays de l'OCDE.

Cette dernière partie sera aussi l'occasion d'étudier les mesures pratiques de suivi pour s'assurer que les principes nouveaux tiennent dûment compte des vues de la société civile, du secteur privé marchand et non marchand dans les pays de l'OCDE et ailleurs.

Questions à examiner :

- En quoi un jeu de principes pourrait-il être le plus utile pour guider les autorités dans le choix des moyens de renforcer la transparence du lobbying ?
- Quel type d'informations supplémentaires (par ex. des notes explicatives, une analyse comparative) pourrait aider encore les autorités ?
- Quelles mesures permettraient de s'assurer que les principes reflètent un large éventail de pratiques internationales et soient applicables dans divers contextes ?

Conclusions de la séance spéciale

Observations finales des participants, conclusions et remarques de clôture du Secrétariat de l'OCDE et des coprésidents :

M. Christian Vergez, Chef de division, Innovation et intégrité, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial,

M. Michael Nelson, Directeur des lobbyistes, Canada, et

Mme Catherine MacQuarrie, Vice-présidente, Bureau des valeurs et d'éthique de la fonction publique, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

Éléments à l'appui de la Séance spéciale sur le lobbying : un problème mondial

L'existence de puissants groupes de pression (des entreprises, du secteur privé ou d'autres administrations) qui s'efforcent d'influencer les décisions des autorités publiques, en particulier l'élaboration de l'action publique, la législation ou l'attribution de contrats, est une réalité dans les démocraties modernes. S'il est fréquent que la légitimité et l'importance du lobbying soient explicitement reconnues, étant donné la complexité de la prise de décision publique moderne, on reproche tout aussi souvent à ce dernier de confiner au trafic d'influence. On en tire alors la conclusion que, même s'il n'est pas illégal, il porte atteinte à l'intégrité des institutions démocratiques.

La « voix dominante » des intérêts en place qui, dans la prise de décision publique, l'emporte sur les préférences de la collectivité tout entière a été considérée comme une grave menace pour la confiance du public lors de la réunion ministérielle de l'OCDE « *Renforcer la confiance dans l'action publique : quel rôle pour l'État au XXI^e siècle ?* ». ¹ Toutefois, se contenter de réprimer l'influence illégale peut ne pas suffire pour entretenir la confiance dans la prise de décision publique. L'organisation rationnelle de l'exercice de l'autorité est devenue essentielle, notamment par des dispositions qui précisent les normes de conduite et qui renforcent la transparence et la responsabilité de la prise de décision.

La question de la réglementation officielle du lobbying a trouvé un appui politique dans un nombre croissant de pays dans le monde entier. Plusieurs projets de loi sur le lobbying ont été présentés au législateur en Amérique du Nord, en Europe et en Asie pour répondre à la demande d'un effort de transparence qui éclaire mieux les rapports des fonctionnaires et des représentants des groupes de pression. Cependant, réglementer le lobbying s'est souvent avéré très difficile, parce que c'est non seulement un aspect essentiel de la bonne gouvernance, mais aussi une question politiquement sensible. L'exigence grandissante de transparence et d'intégrité a en outre remis le lobbying dans le programme politique de l'Union européenne et les pays dotés d'une législation en la matière.

Le défi que doivent relever les responsables de l'action publique et le législateur, c'est de décider de l'opportunité et des moyens d'élaborer un cadre réglementaire du lobbying qui soit équilibré et qui permette de faire face au problème dans le contexte sociopolitique et administratif local.

Méthode

Les séances commenceront par de brefs exposés d'expert pour mettre en lumière les expériences nationales de différentes stratégies, et les contextes sociopolitiques et administratifs. Des exposés par pays prépareront la voie à un libre échange de vues sur les principaux aspects de la réglementation du lobbying. L'accent sera mis tout particulièrement sur l'examen d'expériences et d'exemples concrets pour comprendre :

- Pourquoi et comment cette réglementation a été élaborée ; et
- Quelles mesures ont été prises pour la mettre en œuvre et en assurer le respect.

¹ Exposé du Président, M. Alexander Pechtold, Ministre chargé de la réforme administrative et des relations au sein du Royaume des Pays-Bas, le 28 novembre 2005 à Rotterdam. Le texte intégral de cet exposé peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dataoecd/0/11/35806296.pdf> . De plus amples informations sur cette manifestation sont données sur le site <http://www.modernisinggovernment.com/> .

Informations pratiques

Documentation de référence

La documentation à l'appui de la réunion peut être obtenue à l'avance par le système d'information en ligne de l'OCDE (OLIS). De plus, des exemplaires papier seront disponibles sur place en nombre limité.

Langues

Les langues de travail seront l'anglais et le français, avec interprétation simultanée.

Logistique

Cette réunion de trois journées se tiendra au siège de l'OCDE à Paris, à l'adresse suivante :

2, rue André-Pascal, Paris 75016 (station de métro la plus proche : La Muette).